

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
COMMUNE DE COURTHEZON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 juillet 2026

Délibération n°2026075

Date de convocation : 21/07/2026

Membres en exercice : 29

Votants : 29

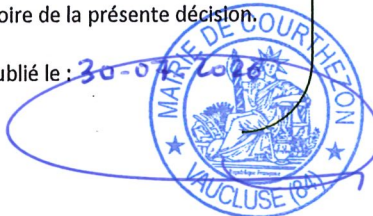
POUR : 29

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire certifie le caractère
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 30-07-2026



L'an deux mille vingt-six et le vingt-huit juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Polyvalente en séance ordinaire, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

Présents : Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Audrey JULLIEN, Benjamin VALERIAN, Sabine BONVIN, Xavier MOUREAU, Cyril FLOURET, Anne-Marie PONS, Coralie GOUMARRE, Marc GELEDAN, Françoise PEZZOLI, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Emilie ABEILLE, Jérôme DEMOTIER, Julie BRIL, Sébastien HUARD, Catherine DELGADO, Adrien HOSDEZ, Gabin GIRARD, Mélanie ROUX, Julien LENZI, Mélanie GROH, Benoît VALENZUELA.

Excusés :

Alain CHAZOT pouvoir à Alexandra CAMBON
Sabine COURRIEU pouvoir à Xavier MOUREAU
Jean Paul TESTUT pouvoir à Audrey JULLIEN
Christiane PICARD pouvoir à Sabine BONVIN
Cédric MAURIN pouvoir à Benoît VALENZUELA

Secrétaire de Séance :

Alexandra CAMBON

EDUCATION ENFANCE JEUNESSE/ MISE A JOUR DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) A COMPTER DU 1^{er} SEPTEMBRE 2026

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) est un document de partenariat qui définit les orientations éducatives d'une commune en faveur des enfants et des jeunes.

Élaboré en concertation avec les acteurs éducatifs locaux (Éducation nationale, collectivités, associations, familles et autres partenaires), il vise à assurer la cohérence et la complémentarité des actions menées sur les différents temps de l'enfant : scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Le PEDT permet de coordonner les ressources du territoire afin de proposer un parcours éducatif de qualité, favorisant la réussite scolaire, l'épanouissement personnel, la citoyenneté, l'inclusion, l'accès à la culture, au sport et aux loisirs pour tous les enfants.

Sa mise en œuvre repose sur des objectifs partagés, un programme d'actions adapté aux besoins du territoire et une évaluation régulière permettant d'ajuster les actions engagées.

Il fixe donc les orientations éducatives de l'ensemble de la politique Education Enfance Jeunesse de la commune de Courthézon.

Le premier PEDT a été approuvé par la délibération n°2014070 lors du conseil municipal du 22 mai 2014, et il convient aujourd'hui d'actualiser ce PEDT dont la vocation est de mobiliser les ressources présentes sur le territoire pour assurer la continuité des actions, sur les différents temps de l'enfant et des jeunes.

Sa durée est établie sur 4 ans à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, et donne lieu à la signature de la convention annexée à la présente délibération.

Aussi, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter le Projet Educatif Territorial annexé à la présente délibération et d'autoriser la signature avec la convention relative avec la Caf de Vaucluse.

Vu l'avis favorable de la commission Education Enfance Jeunesse du 1^{er} juillet 2026,

Le conseil municipal ayant oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge de l'Education, de l'Enfance et de la Jeunesse et après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** le Projet Educatif Territorial (PEDT) de la Ville de COURTHEZON ci-après annexé,
- **DIT** que ce PEDT est établi pour une durée de 4 ans à compter de l'année scolaire 2026-2027
- **DIT** que ce PEDT sera évalué annuellement en comité de pilotage et que des mises à jour pourront y être apportées.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention du PEDT ainsi que tout document nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

Le secrétaire de séance
Alexandra CAMBON



Le Président de séance
Nicolas PAGET



Fait et délibéré le jour, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.



Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial sur la Commune de

**Années scolaires : 2026-27
2027-28
2028-29
2029-30**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 551-1, R. 551.13 et D. 521-12 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles R. 227-1, R. 227-16 et R. 227-20 ;

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires ;

- **Le Maire de la commune de COURTHEZON**
- **Le Préfet de Vaucluse**
- **Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse agissant sur délégation du recteur d'académie**
- **Le Directeur de la caisse d'allocations familiales de Vaucluse**

Convienent ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer l'engagement partagé par l'ensemble des acteurs du territoire autour d'un projet éducatif commun à destination des enfants et des jeunes.

Les enjeux et engagements ainsi définis, le projet détaillera les objectifs éducatifs et les modalités d'organisation des différents modes d'accueils éducatifs proposés aux enfants et jeunes (périscolaires, extrascolaires, accueils jeunes...) dans le cadre du projet éducatif

territorial et ce dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

Il vise à proposer à tous les enfants et jeunes des activités éducatives diversifiées qui contribuent à multiplier les champs d'apprentissage : apprendre autrement en jouant, développer son imagination, sa créativité, sa curiosité, s'ouvrir sur le monde, découvrir des pratiques culturelles, artistiques, sportives, construire sa personnalité y compris en soufflant ou se reposant.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial est mis en place avec les partenaires suivants :

- CAF
- MSA
- Conseil Départemental
- Les services municipaux
- La crèche associative
- Education nationale
- Associations locales

Article 3 : Objectifs du projet éducatif territorial

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs éducatifs partagés suivants :

- Garantir la continuité, la complémentarité et la cohérence entre les différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs.
- Consolider pour tous les enfants une offre éducative de qualité permettant leur développement et leur épanouissement.
- Développer le savoir vivre ensemble pour faire de notre commune un territoire solidaire et respectueux.

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial

Le maire de Courthézon et ses partenaires joignent à cette convention le descriptif du projet éducatif territorial.

Ce descriptif comprend un volet présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés par le territoire pour proposer des accueils éducatifs de qualité à destination des enfants et jeunes de la commune sur l'ensemble des temps péri et extrascolaires.

Ce descriptif comprend également pour le volet périscolaire, l'organisation du temps scolaire, la liste des activités périscolaires proposées aux élèves (enfants et jeunes le cas échéant) et les modalités selon lesquelles elles sont organisées (la liste des écoles concernées par des propositions périscolaires complémentaires du temps scolaire devra être jointe au document).

Article 5 : Engagements de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale s'engage à mettre en œuvre le projet éducatif territorial ainsi qu'à en faire l'évaluation.

La collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale actualise au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmet aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- Accompagner la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunale dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial ;
- Assister la collectivité dans l'organisation des accueils de loisirs pour aller vers le label plan mercredi

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- Accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité
- Assurer le suivi du projet éducatif territorial conjointement avec les services de l'Etat ;

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial relève de la compétence de la collectivité ou l'établissement public de coopération intercommunal qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est assuré par la commune de Courthézon :

Elle s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

- Les membres de la commission éducation enfance jeunesse
- Le chargé de coopération territoriale (CCT)
- L'agent de développement CAF
- Les directeurs d'établissements scolaires
- Les directeurs de structures (crèche, ALSH, Club jeunes, RPE, LAEP)

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par le service compétent de cette collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunal.

La coordination et la mise en œuvre du projet est assurée par Mme Liza GONZALEZ, CCT de la commune de Courthézon.

Article 10 : Articulation avec les autres dispositifs et activités

Le projet éducatif territorial a vocation à s'articuler avec la Convention de Territoire Globale. Les activités extrascolaires sont comprises dans la démarche comme celles proposées aux enfants et jeunes scolarisés dans le second degré pour afficher la complémentarité éducative (tps scolaire, péri et extra) et la réflexion autour d'un parcours éducatif de 3 à 17 ans.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage selon la périodicité suivante :
1 fois par an

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 4 année scolaire à compter de septembre 2026.

Elle peut être reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus sous réserve de la mise en œuvre collective d'un bilan intermédiaire et de l'expression de votre volonté de reconduire cette convention.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

**Convention relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial
sur la Commune de COURTHEZON**

**Années scolaires : 2026-27
2027-28
2028-29
2029-30**

 VILLE DE COURTHEZON Mairie de Courthézon Le Maire de Courthézon	 Le Directeur de la Caisse d'allocations familiales de Vaucluse	 PRÉFET DE VAUCLUSE Liberté Egalité Fraternité Le Préfet de Vaucluse	 ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE Liberté Egalité Fraternité Le Directeur académique des services de l'éducation nationale de Vaucluse
Nicolas PAGET	Christian DELAFOSSE	Thierry SUQUET	Philippe KOSZYK

A joindre impérativement en annexe :

Annexe 1 : Le projet éducatif de territoire partagé par les acteurs

Projet ÉDucatif Territorial (PEDT)

2026-2030

Commune de Courthézon, Vaucluse - Un engagement fort pour la jeunesse de 0 à 18 ans. Ce document présente notre vision partagée pour l'éducation, l'épanouissement et l'accompagnement de tous les enfants sur notre territoire.



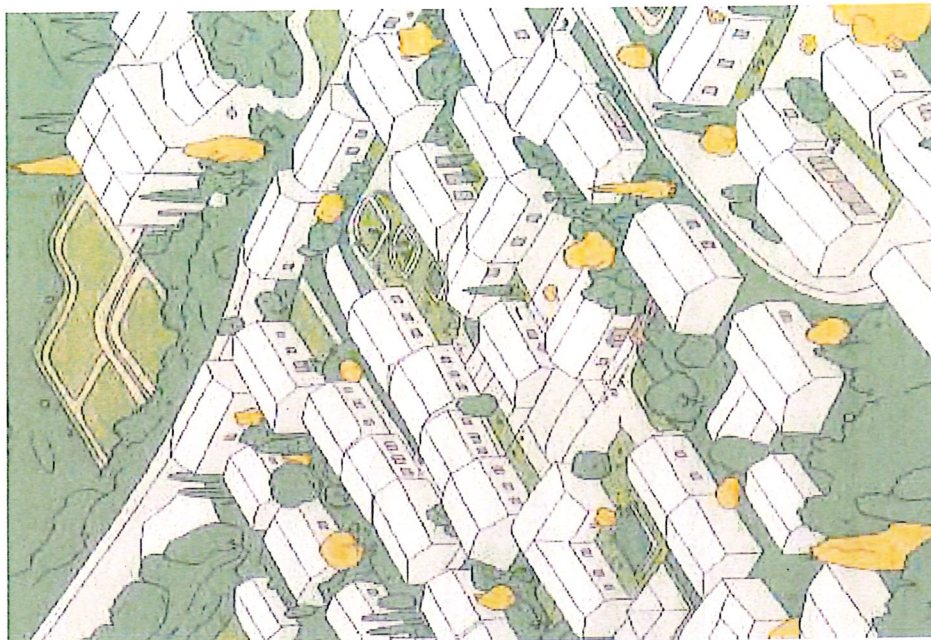
Collectivité porteuse du projet

Identité territoriale

Commune :
Courthézon
Département :
Vaucluse
Région : Provence-
Alpes-Côte d'Azur
Population : 6 316
habitants (janvier 2025)

Responsable du projet

Nom : Nicolas PAGET
Fonction : Maire de Courthézon
Adresse : Hôtel de ville, Parc Val
Seille, 84 350 Courthézon
Téléphone : 04-90-70-72-06
Courriel : seej@courthezon.fr



Notre vision : Jeunesse et Patrimoine

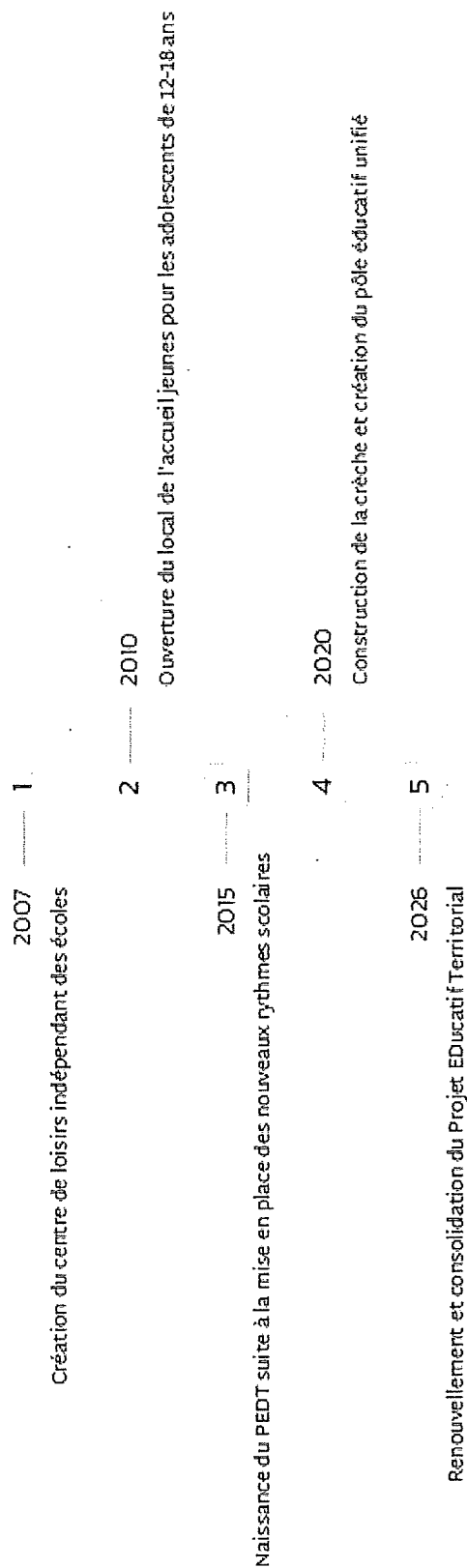
La mise en œuvre d'une politique jeunesse au sein de la commune de Courthézon a toujours existé. D'ailleurs, le logo de la commune contient le slogan « Jeunesse et Patrimoine », témoignant de notre engagement historique envers les nouvelles générations.

Le partenariat de la commune avec les services de la CAF et de la MSA a permis de développer une politique globale en faveur des loisirs et des temps libres des enfants et des jeunes. Il a également permis la création d'un poste de coordinateur Enfance Jeunesse, véritable pilier de notre organisation territoriale.

La commune a pu ainsi permettre un déploiement de possibilités de loisirs offerts localement aux enfants et adolescents dans le domaine notamment de l'animation lors des temps périscolaires et extrascolaires avec la création d'un centre de loisirs indépendant des écoles en juin 2007 et d'un local club jeunes en 2010.

Depuis 2020, la construction d'une crèche « les culottes Courth' » ainsi qu'un RPE et LAEP est venue compléter le pôle éducation enfance jeunesse dont l'ensemble des structures se situe dans un même secteur. Ce qui facilite à la fois l'organisation des familles en termes d'accueil et les déplacements lors des différents temps de l'enfant qui peuvent s'effectuer à pied.

Genèse du Projet Éducatif Territorial



La commune, la CAF, la MSA, la SDJES sont autant de partenaires qui apportent un soutien pédagogique, technique et financier dans le développement d'actions en faveur de la jeunesse. Le projet éducatif de territoire est donc né en 2015 suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires afin de construire une réflexion globale prenant en compte l'éducation de l'enfant dans ses différents temps de vie et ses différents environnements : familiaux, sociaux et culturels.

Un continuum éducatif de 0 à 18 ans

Le PEDT s'adresse à un public de 0 à 18 ans, organisé selon quatre grandes tranches d'âge correspondant à des besoins développementaux spécifiques. Notre approche vise à assurer une continuité et une cohérence éducative tout au long du parcours de l'enfant et du jeune.

Petite enfance (0-3 ans)

- Crèche « les culottes courth' »
- Assistantes maternelles
- Deux MAM
- RPE (Relais Petite Enfance)
- LAEP (Lieu d'Accueil Enfant Parent)

Éducation (3-11 ans)

- École maternelle publique Colonieu
- École maternelle publique Valseille
- École élémentaire publique Valseille
- École élémentaire publique Vilar
- École privée Notre Dame (maternelle et élémentaire)

Enfance (3-11 ans)

- Péricolaire matin et soir
- Temps méridien
- ALSH mercredis
- ALSH vacances scolaires
- Séjours de vacances

Jeunesse (10-18 ans)

- Accueil jeunes mercredis après-midi, vendredis soirs et samedis
- Accueil jeunes vacances scolaires
- Péricolaire mardi et jeudi soir
- Séjours de vacances

Un pôle éducatif centralisé et accessible

L'ALSH « La Courth'échelle », identifié comme porteur du PEDT, est idéalement situé à proximité de tous les espaces éducatifs, sportifs et culturels. Cette concentration géographique constitue un atout majeur pour notre territoire, facilitant les transitions entre les différents temps de l'enfant et réduisant les déplacements des familles.



Établissements scolaires

Quatre écoles publiques (deux maternelles, deux élémentaires) et une école privée, toutes équipées d'espaces de jeux, cours, préaux et plateaux sportifs adaptés.



Petite enfance

Crèche « les culottes Courth' », RPE/LAEP dans des locaux modernes et adaptés, favorisant l'accueil de qualité des tout-petits.



Club Jeunes

Espace dédié aux 11-18 ans pour développer projets et autonomie dans un cadre sécurisé et accompagné.



Équipements sportifs

Trois stades de foot, mini stadium, plateau sportif, quatre terrains de tennis, skate park, pump track, aire de street workout, espace fitness, parcours pêche - de 18 ans, parcours santé.



Espaces culturels

Salle polyvalente, théâtre de verdure, théâtre de la Roquette, bibliothèque et foyer laïque pour les associations, L'atelier des arts



La crèche « Les Culottes Court'h' »



Cette structure associative créée dans les années 90 a pour objet d'accueillir les enfants de deux mois à quatre ans en accueil régulier, et de trois mois à six ans en accueil occasionnel. Elle a été aménagée dans de nouveaux locaux depuis septembre 2020, située désormais dans le même secteur que les écoles et le centre de loisirs.
Capacité d'accueil : 60 places agréées PMI

Horaires : Du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Tarification : Calculée en fonction des revenus des parents via la plateforme CDAP, avec révision en temps réel. Une adhésion annuelle à l'association est obligatoire.

Financement : Subvention municipale, CAF et MSA via la Prestation de Service Unique (PSU).

01	02	03
Priorités d'admission	Inclusion	Ouverture
Enfants de la commune dont les deux parents travaillent	Enfants présentant un léger handicap avec accord du médecin de la crèche	Enfants extérieurs à la commune dont les deux parents travaillent, dont un parent sur la commune

6

Assistantes maternelles et dispositifs d'accompagnement

21

Assistantes maternelles
sur la commune de Courthézon

Relais Petite Enfance (RPE)

Remis en place suite à la construction de la crèche en 2020, le RPE occupe un espace attenant au bâtiment. Il constitue un lieu d'accueil privilégié pour les parents et assistantes maternelles.

- Informations sur les contrats et modes de garde
- Ateliers d'éveil pour les enfants d'assistantes maternelles
- Supervision et accompagnement des professionnels

7

2

Maisons d'Assistantes Maternelles
regroupant chacune 2 professionnelles

Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP)

Situé dans le même lieu que le RPE, le LAEP s'adresse aux enfants de 0 à 4 ans accompagnés d'au moins un parent.

- Espace de rencontres et d'échanges
- Jeux adaptés et interactions sociales
- Accueillants professionnels de la petite enfance
- Service gratuit et anonyme

Les établissements scolaires de la Commune

Écoles publiques

Écoles maternelles (environ 170 enfants)

Albet Colonieu	Valseille
4 classes de petites et moyennes sections	4 classes de moyennes et grandes sections
⌚ 8h20-11h20 & 13h20-16h20	⌚ 8h20-11h20 & 13h20-16h20

Écoles élémentaires (environ 360 enfants)

Valseille	Jean Vilar
6 classes de CP/CE1	8 classes de CE2/CM2
⌚ 8h30-11h30 & 13h30-16h30	⌚ 8h30-11h30 & 13h30-16h30

🕒 **Inscriptions** – Pour l'inscription des enfants qui entrent en petite section de maternelle ou pour les nouveaux arrivants, le dossier s'effectue via le kiosque famille. Les inscriptions sont centralisées à l'accueil du centre de loisirs.

École privée

École Notre Dame du Sacré Cœur

6 classes maternelles et primaires (soit environ 155 enfants)

⌚ 8h35-12h00 & 13h30-16h15
 🚶 Garderie : 7h30-8h20 & 16h45-18h00

8



Le centre de loisirs « La Courth'échelle »

Le centre de loisirs accueille les enfants durant les temps périscolaires avant et après l'école, les mercredis et sur de l'extrascolaire (vacances) à partir de la rentrée en petite section de maternelle et jusqu'au jour anniversaire de leur 13 ans. Structure centrale du dispositif éducatif territorial, il assure la continuité éducative sur les différents temps de l'enfant. Sa capacité d'accueil maximale est de 74 enfants de moins de 6 ans (50 à l'année et extension de 24 enfants durant le mois de juillet) et de 65 enfants de plus de 6 ans.



Accueil du matin 7h30 - 8h20

Accueil échelonné des enfants de maternelle et élémentaire dans les locaux du centre. Activités et petits jeux proposés par les animateurs et ATSEM. Conduite dans les classes et cours d'école respectives.



Temps méridien 11h30 - 13h30

Pour les maternelles : service assuré par les ATSEM. Pour les élémentaires : équipe d'animateurs avec coordinateur, ateliers d'animation, service en self au réfectoire unique du CP au CM2.



Accueil du soir 16h30 - 18h15

Récupération des enfants par les animateurs, Goûter puis activités ludiques culturelles ou sportives. Possibilité pour les élémentaires de faire leurs devoirs sous surveillance.

1

Mercredis

Accueil en journées ou demi-journées avec ou sans repas, de 7h30 à 18h15

2

Vacances scolaires

Accueil en journées complètes uniquement, de 7h30 à 18h15

Encadrement et qualité pédagogique

Le respect des normes d'encadrement constitue un pilier essentiel de la qualité de nos accueils. Au-delà du cadre réglementaire, nous veillons à proposer des projets pédagogiques riches et cohérents, élaborés par l'équipe de direction puis déclinés en projets d'activités par les animateurs.

Type d'accueil	Moins de 6 ans	6 ans et plus
Périscolaire (moins de 5h)	1 pour 14	1 pour 18
Déplacements école-centre	1 pour 10	1 pour 14
Mercredis (plus de 5h)	1 pour 10	1 pour 14
Vacances (extrascolaire)	1 pour 8	1 pour 12

Le projet pédagogique permet de définir les conditions de fonctionnement, de servir de référence tout au long de l'action, de donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne, et de construire les démarches pédagogiques.

L'équipe d'animateurs s'appuie sur ce projet pour établir à son tour des projets d'activités pour chaque groupe en fonction des thèmes choisis. Il s'agit donc de permettre à l'enfant de découvrir des activités sportives, culturelles et techniques diversifiées et de qualité.



L'accueil jeunes : 11-18 ans

L'accueil jeunes est une structure municipale faisant partie du Service Éducation Enfance Jeunesse. Elle propose des activités aux adolescents à partir de 11 ans et scolarisés au collège. (A partir de 10 ans pour la section pêche)
C'est aussi un espace qui permet aux adolescents de s'exprimer et de développer des projets, favorisant ainsi leur autonomie et leur engagement citoyen.



Activités hebdomadaires

Programmes réguliers en
péri scolaire et extrascolaire
pour maintenir le lien social



Sorties découvertes

Excursions culturelles, sportives
et de loisirs pour s'ouvrir au
monde



Samedis projets

Temps dédiés à l'élaboration et
à la réalisation de projets portés
par les jeunes



Stages et séjours

Stages vacances thématiques et
séjours permettant l'autonomie
et la découverte

Soutien aux activités scolaires

Moyens humains et matériels

La commune développe des moyens importants pour le bon fonctionnement des activités scolaires, démontrant son engagement fort envers la réussite éducative de tous les enfants.

- **Personnel dédié** : Une ATSEM par classe en maternelle, agents d'entretien
- **Restauration de qualité** : Production sur place en cuisine centrale, produits bio et circuits courts
- **Fournitures scolaires** : Forfait communal par élèves, enveloppes direction, RASED, handicap, livres pour les GS, calculatrices CM2, dictionnaires CE2 et livres de Noël pour les maternelles.
- **Participation financière de la commune aux Classes vertes et/ou sorties et projets spécifiques**
- **Équipements numériques** : Tableaux numériques dans chaque classe en élémentaire et classe mobile informatique
- **Sensibilisation à l'environnement** : semaine de l'environnement en septembre, journée mondiale de l'environnement en juin, Nettoyons le Sud, World Clean'up
- **Autres actions** : Sécurité routière, savoir rouler à vélo

Intervention de l'ETAPS



L'éducatrice territoriale des activités physiques et sportives (ETAPS) de la commune intervient à l'école publique "Jean-Vilar" et à l'école privée "Notre Dame". Elle met en place les activités physiques et sportives pour les différentes classes du CE2 au CM2 en partenariat avec les enseignants.

Fréquence : Une séance par semaine pour chaque classe

Tissu associatif et offre d'activités

La commune de Courthézon intervient dans différents champs sportifs, culturels et sociaux, notamment à travers son tissu associatif dynamique. Ce partenariat entre la municipalité et les associations constitue une richesse territoriale qui permet d'offrir un panel d'activités diversifiées sur les différents temps de l'enfant et pour toutes les tranches d'âges.

Sports individuels

Boxing club, Judo, Tennis club, Ping pong, Pumptrack, Street Work Out, GRS, Pêche ...



Sports collectifs

Sporting club de football ...



Vie associative

Associations de parents d'élèves (APEL et APE), Association des Jeunes de Courthézon (AJC) etc ...



Activités culturelles

École de musique, Photo ciné club, St'art, Foyer laïque ...



Axe 1 : Garantir la continuité éducative

L'enfant se construit sur différents lieux, sur différents temps, avec différents partenaires, mais aussi par les échanges et la confrontation avec les camarades de son âge. Les actions développées dans le cadre du projet recherchent ainsi la cohérence et la meilleure articulation possible entre les différents temps de l'enfant et entre les différents acteurs.



Coopération renforcée	Communication parents	Conditions optimales
Entre tous les acteurs éducatifs du territoire pour garantir leur complémentarité	Favoriser une communication de qualité avec les familles sur tous les temps	Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques pour tous

La mise en place d'une communication de qualité avec les familles, au sein des différentes structures qui accueillent les enfants, revêt un caractère important pour garantir la continuité éducative. Les différents lieux de l'espace éducatif, ainsi que les actions qui s'y déroulent doivent être rendus lisibles et visibles. Cela peut se faire notamment en proposant, de manière régulière, des temps d'information et des espaces de rencontres, dans les différentes structures éducatives scolaires, périscolaires, extrascolaires et de la petite enfance.

La valorisation, devant les parents, des productions des enfants, réalisées dans le cadre de leurs différentes activités, sous la forme d'expositions, de spectacles, de manifestations, est un moyen de communication privilégié pour atteindre cet objectif.

Objectifs — Axe 1

Objectifs éducatifs

Assurer une coopération entre tous les acteurs

Objectifs opérationnels

- Travailler des projets communs entre les différents acteurs du PEDT (crèche, ALSH, Accueil jeunes, associations, écoles, RPE, LAEP, services municipaux)
- Travailler ces projets communs entre les différents intervenants de tous les temps et types d'accueils
- Travailler ces projets communs sur les différents temps et types d'accueil de l'enfant
- Mettre en place des réunions de suivi à tous les différents niveaux du projet (acteurs, intervenants)
- Mutualiser les compétences des intervenants au service de projets communs
- S'appuyer sur la signature de la CTG pour mutualiser des moyens humains, financiers et matériels entre les communes du territoire
- Mettre en place des réunions de suivi autour de l'enfant avec les différents acteurs qui l'entourent (famille, école, ALSH, professionnels de santé)

Favoriser la communication avec les parents

- Travailler différents outils de communication
- Valoriser les projets et réalisations

15

Objectifs — Axe 1 (suite)

Objectifs éducatifs

Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques

Objectifs opérationnels

- Assurer un budget spécifique pour chaque temps et types d'accueil
 - Permettre aux enfants et aux intervenants de profiter d'espaces appropriés dans des conditions de déplacements adaptés
 - Demander à chaque intervenant de définir ses démarches pédagogiques, le déroulement de ses ateliers, le sens de son action
 - Proposer des cycles de formations ouverts aux différents acteurs du PEDT
 - Permettre aux membres de l'équipe permanente de bénéficier de temps de préparation en fonction des différents types et temps d'accueil des enfants
-
- Favoriser l'accès de tous les enfants à l'offre culturelle du territoire
 - Permettre la découverte et la pratique de différentes formes d'expression artistique
 - Encourager la créativité, l'expression personnelle et la confiance en soi
 - Valoriser les réalisations des enfants à travers des temps de restitution et d'exposition auprès des familles et des habitants

Développer l'esprit critique, l'ouverture à la culture et au monde

16

Axe 2 : Offre éducative de qualité pour tous

Accès universel

Assurer l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous les enfants en levant les obstacles financiers et en accueillant les enfants porteurs de handicap.

Respect des rythmes

Maintenir une offre éducative respectant les rythmes de tous les enfants par un travail de concertation dans un souci constant d'adaptation à leurs besoins.

Nouvelles compétences

Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants au-delà des apprentissages scolaires.

Santé et bien-être

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives par des actions de prévention et de sensibilisation.

L'objectif des acteurs dans le cadre de ce PEDT est de favoriser l'accès à l'offre éducative, aux temps libres, aux loisirs, à la culture, à tous les enfants de Courthézon en levant les éventuels obstacles financiers. Cela se traduit par la mise en place d'une politique tarifaire équitable, basée sur des tarifs différenciés en fonction des quotients familiaux, et par des aides financières attribuées par le CCAS aux familles les plus en difficulté.

17

Objectifs — Axe 2

Objectifs éducatifs

Assurer l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous

Maintenir une offre éducative respectant les rythmes de tous les enfants

Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants

Objectifs opérationnels

- Mettre en place des grilles tarifaires en fonction du quotient familial
- Mettre en place un accueil spécifique pour les enfants porteurs de handicap au sein du centre de loisirs, du temps méridien et des différentes structures
- Garantir des lieux de vie aménagés avec des équipements adaptés pour répondre aux besoins de tous les enfants
- Mettre en place des semaines types durant le temps scolaire
- Veiller au respect du rythme d'éveil et de sommeil de l'enfant.
- Autoriser l'activité choisie et « le rien faire »
- Adapter les projets aux enfants porteurs de handicap
- Construire des règles de vie communes à tous les temps et lieux d'accueil de l'enfant
- Rendre l'enfant acteur de ces temps de vie collective
- Associer les enfants à l'organisation de certaines manifestations culturelles de la commune
- Mettre en place des activités éducatives complémentaires aux apprentissages scolaires sur les différents temps et types d'accueil

18

Objectifs — Axe 2 (suite)

Objectifs éducatifs

Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives

Objectifs opérationnels

- Développer des actions de découverte d'activités sportives
- Sensibiliser aux bonnes pratiques alimentaires et aux apports nutritionnels
- Informer et lutter contre les conduites addictives ou à risques, prévenir la violence
- Insérer des ateliers autour du bien-être au sein des différents projets
- Sensibiliser les enfants aux usages responsables des écrans et des médias
- Promouvoir le respect mutuel et lutter contre le harcèlement
- Développer les compétences psychosociales favorisant le bien-être, l'empathie et le vivre-ensemble

Développer l'autonomie des enfants dans leurs déplacements

- Encourager la pratique régulière des mobilités douces dans les trajets au quotidien
- Faciliter l'accès à des équipements favorisant les déplacements actifs et sécurisés
- Sensibiliser les enfants aux bénéfices environnementaux, sanitaires et sociaux des mobilités douces
- Accompagner l'apprentissage du vélo et des règles de circulation à travers des actions éducatives adaptées
- Renforcer les connaissances relatives à la sécurité routière en partenariat avec les acteurs du territoire

Développement des compétences et responsabilisation



Les activités éducatives mises en place dans le cadre du PEDT ont pour objet de développer chez les enfants de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires qu'ils pourraient apprendre à l'école. Il s'agit en effet par la diversité des actions proposées de développer leurs connaissances mais également leurs savoir-faire et leur savoir-être.

L'épanouissement de l'enfant et la stimulation de sa curiosité sont ainsi des objectifs particulièrement recherchés dans le cadre des actions éducatives mises en place.

01	Expression et création	Actions d'expression, de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques développant l'esprit critique
02	Découverte culturelle	Travail à la bibliothèque pour amener les enfants à la lecture et à la découverte de la littérature, action chorale et théâtre à l'école
03	Partenariats associatifs	Découverte de techniques particulières dans les domaines artistiques, culturels ou sportifs avec les associations locales
04	Valorisation	Production des enfants présentée lors de spectacles, d'expositions ou de manifestations pour les responsabiliser

Il importe en effet dans le cadre des actions éducatives menées, de donner aux enfants la capacité de faire leur propre choix, de les responsabiliser, de les positionner en tant qu'acteur de leur parcours éducatif. Ces moments seront particulièrement recherchés pour mettre en situation les enfants, les faire s'exprimer, les responsabiliser.

Axe 3 : Savoir-vivre ensemble et citoyenneté

L'école, les lieux collectifs sont pour l'enfant les premiers lieux de socialisation où il va apprendre à vivre avec les autres. L'enfant va faire l'apprentissage des règles de vie en société et parfois être confronté aux préjugés et aux discriminations. Le respect de l'autre est une condition fondamentale à l'épanouissement personnel, il est le fondement du vivre ensemble.



Apprentissage à la citoyenneté

Conseil municipal d'enfants, projets et ateliers relatifs à l'exercice de la citoyenneté pour acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité collective.



Développement durable

Sensibilisation aux enjeux environnementaux, initiation à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets et mise en place de jardins pédagogiques.



Liens intergénérationnels

Développement des liens intergénérationnels et partenariats avec les associations pour favoriser l'ouverture au monde et le brassage interculturel.

Objectifs— Axe 3

Objectifs éducatifs

Développer l'apprentissage à la citoyenneté

Développer l'apprentissage au développement durable et à la protection de l'environnement

Objectifs opérationnels

- Mettre en place un conseil municipal d'enfants
- Mettre en place un conseil municipal des jeunes
- Proposer des projets et des ateliers relatifs à l'exercice de la citoyenneté
- Thématique de la biodiversité :
 - Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux du développement durable et au respect du vivant
 - Mettre en place des projets de jardins pédagogiques et de végétalisation des espaces au sein de la commune afin de favoriser la découverte des cycles naturels
 - Développer l'engagement des enfants dans l'amélioration de leur cadre de vie
 - Initier à la biodiversité et aux nouvelles énergies
- Thématique des déchets :
 - Sensibiliser les enfants à la réduction, au tri et à la valorisation des déchets
 - Participer à des actions d'éco-gestes au quotidien dans les structures éducatives, dans la vie familiale et lors de manifestations proposées par notre commune
- Thématique anti-gaspi :
 - Intégrer l'anti-gaspi au sein des cantines scolaires
 - Promouvoir les pratiques de réutilisation et de réparation des objets
 - Développer la créativité des enfants à travers des activités utilisant des matériaux de récupération
 - Sensibiliser aux principes de l'économie circulaire et à la consommation responsable

Objectifs— Axe 3 (suite)

Objectifs éducatifs

Développer les partenariats avec les associations

Développer le respect, la solidarité et la compréhension mutuelle entre les enfants et les aînés

Objectifs opérationnels

- Favoriser la participation et la place des enfants au sein de la vie locale, aux manifestations organisées par la commune
- Proposer des projets et des ateliers en y incluant le partenariat avec les associations de la commune
- Favoriser les échanges et la transmission entre les générations
- Proposer des projets et des ateliers entre enfants et personnes âgées
- Encourager les projets collectifs incluant enfants, familles et personnes âgées
- Créer des occasions de rencontres régulières contribuant à renforcer le lien social sur le territoire
- Valoriser la mémoire locale, les savoir-faire et les expériences de vie des seniors

Conseil Municipal des Enfants

La municipalité a mis en place un conseil municipal des enfants afin de les intégrer et les impliquer au cœur de projets locaux et ainsi prendre en compte leurs idées. Cette instance permet aux enfants d'acquies une expérience concrète de la démocratie et de la participation citoyenne. Ce CME aura pour vocation d'évoluer vers un CMEJ (conseil municipal des Enfants et des Jeunes)

01

Élections

Organisées au mois d'octobre dans toutes les écoles publiques et privées de la commune

02

Commissions

Une commission par semaine pour travailler sur des projets concrets pour la commune

03

Réalisations

Projets concrets mis en place sur la commune par les enfants du CME



Les actions éducatives mises en place dans le cadre du PÉD doivent également permettre à l'enfant d'acquies le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective afin qu'il puisse s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit. Il importe de préparer pleinement chaque enfant à avoir une vie individuelle dans la société, et de l'élever dans un esprit de paix, de dignité, de tolérance, de liberté, d'égalité et de solidarité.

Engagement pour le développement durable

Le développement durable suppose la réalisation de plusieurs conditions : la conservation de l'équilibre général, le respect de l'environnement et la prévention de l'épuisement des ressources naturelles. La loi de refondation de l'école de 2013 fait entrer cette éducation transversale dans le code de l'éducation. Dans le cadre des actions éducatives, une attention particulière est portée au quotidien à l'environnement, au développement durable et à l'écocitoyenneté.



Biodiversité

Mise en place d'hôtels à insectes au centre de loisirs et dans le parc de la mairie pour sensibiliser à la protection des espèces



Jardins écoles, CLSH et RPE

Jardins pédagogiques pour les écoles, centre de loisirs et RPE permettant l'apprentissage du cycle végétal



Plantations

Plantations d'arbustes au centre de loisirs suite au projet « La forêt s'invite à l'école ». Plantations d'arbres dans la cour du CLSH, école ainsi que différents lieux de la commune. Plantation de haie à l'école Colontieu.



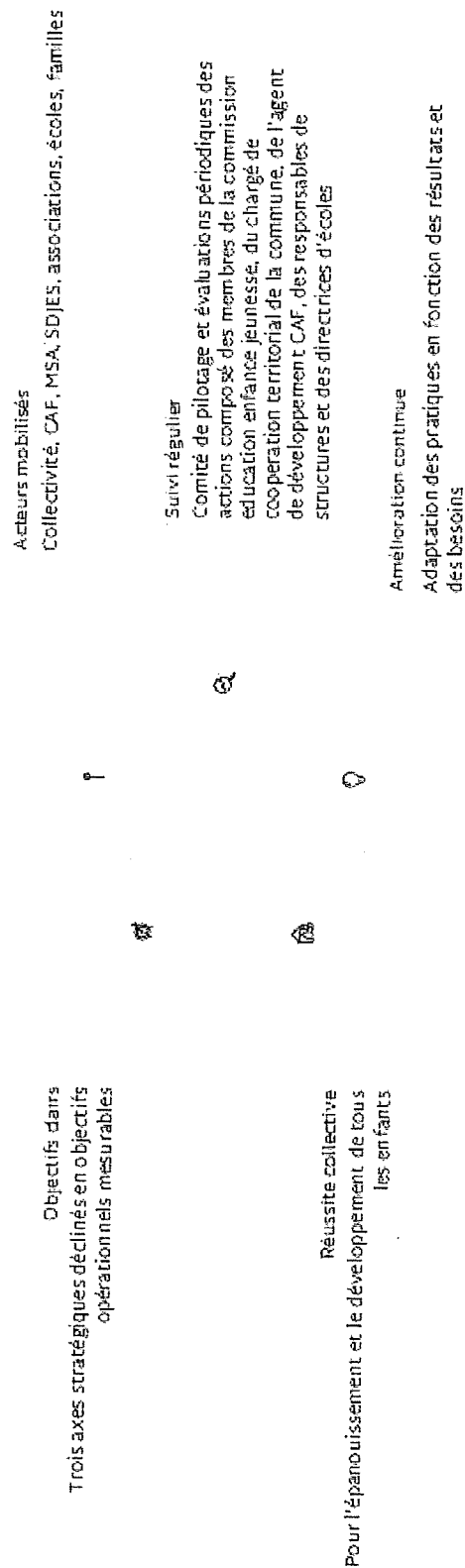
Semaine de l'environnement

Participation de toutes les structures (écoles, RPE, centre de loisirs, accueil jeunes) chaque année en septembre

Des actions éducatives spécifiques ont déjà été menées pour sensibiliser les enfants à ces enjeux cruciaux. L'objectif est de développer chez eux une conscience écologique et des comportements responsables qui les accompagneront tout au long de leur vie.

Évaluation et perspectives

Le présent Projet Éducatif Territorial constitue une feuille de route ambitieuse pour les années à venir. Sa réussite repose sur l'engagement de tous les acteurs et sur une évaluation régulière des actions menées. Chaque objectif éducatif est accompagné d'objectifs opérationnels précis, de critères d'évaluation et d'indicateurs permettant de mesurer les progrès accomplis.



« Ensemble, construisons un territoire éducatif où chaque enfant trouve sa place, développe ses talents et grandit en citoyen responsable et épanoui. »

La réussite du PEDT repose sur l'engagement de chacun et la capacité collective à travailler ensemble dans l'intérêt supérieur de l'enfant. C'est cet engagement collectif, porté par la volonté politique forte de la municipalité et soutenu par l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs, qui permettra à Courthézon de continuer à offrir aux enfants et aux jeunes un environnement éducatif de qualité, propice à leur développement, leur épanouissement et leur préparation à devenir des citoyens responsables et engagés de demain.